

## Séance du 18 juin 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf Monsieur WATISSE Eric,  
Monsieur GA Thierry a donné pouvoir Monsieur BARRIER Patrice,  
Madame ROULLÉ Annie a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie,  
Monsieur ROYER Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur CHARTIER Thierry,  
Madame TESTARD Claire a donné pouvoir à Madame DAUBENFELD Nicole.

Madame THOURAULT Sylvie a été nommée secrétaire.

**Date de convocation** : 5 juin 2015

Le compte-rendu de la séance du 21 mai 2015 est lu et approuvé.

### **I – Délibérations**

#### **> N° 36/2015 Installation d'une nouvelle conseillère municipale**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Gérard LECLERE, élu sur la liste « Taissy par passion avec vous », a présenté sa démission par courrier du 17 avril 2015. Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Sous-Préfet de Reims a été informé de cette démission.

Conformément aux règles édictées à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur FAUVET Didier a été sollicité pour remplacer Monsieur LECLERE Gérard, mais a fait part de son refus pour raisons personnelles. Madame MICHEL Rafaele a donc été contactée et a accepté d'exercer les fonctions de conseillère municipale par courrier du 26 mai 2015.

Une convocation a été adressée à l'intéressée pour la présente réunion du conseil municipal.

L'installation de la nouvelle élue sera consignée au procès-verbal de cette séance qui sera affiché en mairie selon les règles habituelles de publicité et conformément aux articles L 2121-25 et L 2121-26 du CGCT.

La nouvelle conseillère municipale prend rang sur le tableau conformément aux dispositions de l'article R 2121-4 du CGCT.

#### **> N° 37/2015 Instruction des autorisations d'urbanisme – adhésion au service commun de Reims Métropole**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.422-1, L.422-8 et R.423-15,

Vu le statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové,

Considérant que cette loi prévoit la réduction du seuil de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1er juillet 2015,

Considérant que suite au désengagement des services de l'Etat, les communes faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants doivent assumer elles-mêmes l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Considérant la demande de plusieurs maires de l'agglomération de mutualiser les moyens par la création d'un service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération n° CC 2015-60 du 28 mai 2015 du Conseil communautaire de Reims métropole, portant création du service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Décide

- d'adhérer au service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- de confier l'instruction des actes d'urbanisme au service commun de Reims Métropole à compter du 1er juillet 2015,
- de signer la convention jointe en annexe, relative à l'organisation et au fonctionnement du service instructeur avec Reims métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et actions en vue de ce transfert afin de garantir la continuité du service public.

➤ **N° 38/2015 Etablissements recevant du public – Agendas d'Accessibilité**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de déposer avant le 27 septembre prochain les agendas d'accessibilité pour les établissements recevant du public communaux,

Par dix-huit voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers d'agendas d'accessibilité correspondants.

➤ **N° 39/2015 Etablissements recevant du public – Autorisations d'urbanisme**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les différents projets de mise en accessibilité des établissements recevant du public communaux,

Par dix-huit voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.

➤ **N° 40/2015 Transfert en section d'investissement des travaux effectués en régie**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée annexée à l'arrêté du 27 décembre 2005,

Vu l'état récapitulatif des travaux effectués en régie pour les exercices 2014 et 2015,

Considérant la possibilité de transférer en investissement, les charges qui résultent des travaux effectués par les services techniques de la collectivité dont la nature permet de les considérer comme des immobilisations,

Après en avoir délibéré,  
Par dix-voix voix pour,

Décide de transférer, par opération d'ordre budgétaire à la section d'investissement, l'ensemble des dépenses engagées pour les travaux réalisés en régie par les services techniques de la collectivité inscrits préalablement à la section de fonctionnement :

Immobilisations réalisées :

Septembre 2014

Création d'un abri pour le tir à l'arc

Coût global à immobiliser : 4 299,15 €

Décembre 2014

Pose de bandes podotactiles et de plinthes dans la nouvelle salle des sports

Coût global à immobiliser : 1 904,15 €

Février 2015

Aménagement de la salle des maîtres de l'école élémentaire

Coût global à immobiliser : 5 271,07 €

➤ **N° 41/2015 Etalement d'une charge de fonctionnement sur 10 ans – Assurance Dommages-Ouvrages pour la restructuration de la mairie**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29,

Vu la note de service de la Direction de la Comptabilité Publique n° 00-075-MO du 28 juillet 2000 fixant les modalités d'imputation comptable et d'amortissement des charges relatives aux primes d'assurance « dommages ouvrages »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 modifiée annexée à l'arrêté du 27 décembre 2005,

Considérant la possibilité de transférer en section d'investissement, les charges de fonctionnement qui peuvent avoir une incidence importante sur le résultat de l'exercice et, notamment, les frais de souscription de l'assurance dommages-ouvrages pour la restructuration de la mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par dix-huit voix pour,

Décide :

- d'étaler sur 10 ans la charge de fonctionnement correspondante à la prime d'assurance pour la dommages-ouvrages souscrite pour la restructuration de la mairie versée à la SMABTP pour un montant de 14 685,56 € TTC et inscrite au compte 616
- de procéder jusqu'en 2024 aux inscriptions budgétaires nécessaires à cet étalement

➤ **N° 42/2015 Restructuration de la mairie – Signature des avenants de prolongation de délai**

Le conseil municipal,

Considérant la nécessité de prolonger les délais des travaux pour la restructuration de la mairie afin d'assurer les travaux de finition,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation de délai afin de porter le délai d'exécution à 18 mois avec les entreprises suivantes :

- **Lot n° 1 – Gros Œuvre** : COSSU 15, rue Pierre Marie Curie 51500 TAISSY
- **Lot n° 2 – Charpente Bois** : BATIMENT ASSOCIE Zone Industrielle 51140 MUIZON
- **Lot n° 3 – Couverture** : GARNIER 41, rue des Blancs Monts 51350 CORMONTREUIL
- **Lot n° 4 – Revêtements de façades** : SIONNEAU 3, rue Edmond Rostand 51100 REIMS
- **Lot n° 5 – Menuiseries Alu Serrurerie** : SCHROEDER SA 3, rue Maréchal Leclerc 51350 CORMONTREUIL
- **Lot n° 6A – Doublages Cloisons** : FH Aménagement 19, rue Jean Mermoz 51150 PLIVOT
- **Lot n° 6B – Menuiseries Intérieures** : BULCOURT AUBRY 28 bis, rue de la Gare BP 1019 08090 TOURNES
- **Lot n° 7 – Chauffage Ventilation** : IDEX Energies 8, rue du Mens BP 77 55002 BAR LE DUC Cedex
- **Lot n° 8 – Electricité** : PERIN Michel 2, rue Gravelle 51140 MUIZON
- **Lot n° 9 – Carrelage Faïence** : PAYMAL SAS 7, route de Bar 55000 CHARDOGNE
- **Lot n° 10 – Sols Souples Peintures** : LAGARDE MEREGNANI – 74 rue Vernouillet - 51100 REIMS
- **Lot n° 11 – Ascenseur** : A2A Ascenseurs 10, rue des Létis 51430 BEZANNES

➤ **N° 43/2015 Régularisation d'opérations anciennes**

Il s'avère que, dans les comptes de tiers de la trésorerie, apparaissent des opérations anciennes impossibles à régulariser malgré les recherches effectuées par les services de la mairie et par le comptable.

Les comptes concernés sont :

- 47218 Autres Dépenses pour un montant de 2 031,33 €
- 40471 Fournisseurs d'Immobilisations –Retenue de garantie pour 4 318,72 €

Le détail des opérations correspondantes est listé dans le tableau ci-après :

COMPTE	LIBELLE	SOLDE
47218	tiers reprise BE 2000	92,07
47218	tiers reprise edf 20/8	76,10
47218	tiers reprise edf 22/08/03	1 594,66
47218	tiers reprise edf 21/02/05	268,50
		<b>2 031,33</b>
40471	27/08/2002 mdt 612 DSL	37,57
40471	12/02/2003 mdt 89 DSL	46,84
40471	12/02/2003 mdt 95 LEROY	164,64
40471	BE 2001 LEROY	1 243,42
40471	04/06/2002 mdt 315 LEROY	653,61
40471	10/06/2002 mdt 348	227,98
40471	18/07/2002 mdt 468 STPE	1 184,83
40471	18/07/2002 mdt 466 LEROY	334,63
40471	22/08/2002 mdt 584 STPE	425,20
		<b>4 318,72</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par dix-huit voix pour, décide :

- De procéder à la régularisation comptable des opérations anciennes listées ci-dessus
- D'ouvrir les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours

➤ **N° 44/2015 Ouverture de crédits – Budget Centre de Conférences et d'Animations**

Le conseil municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget du Centre de Conférences et d'Animations de l'exercice en cours :

Section d'Investissement

Dépenses

165 Dépôts et Cautionnements Reçus 1 250 €

Recettes

165 Dépôts et Cautionnements Reçus 1 250 €

➤ **N° 45/2015 Ouverture de crédits – Budget Principal**

Le conseil municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget principal pour l'exercice en cours :

<b>Fonctionnement</b>		
<u>Dépenses</u>		
61523	Voies et réseaux	687,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	
	Comité des Fêtes	4 713,00
	Tennis de Table (Compétition)	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles	2 032,00
6812-042	Dotations aux amortissements Charges de Fonctionnement	1 469,00
023-042	Transfert en section d'investissement	30 293,00
		<b>40 194,00</b>
<u>Recettes</u>		
7336	Droits de place	4 713,00
7718	Autres produits exceptionnels	4 319,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00
722-042	Immobilisations corporelles	11 476,00
791-042	Transfert de charges de gestion courante	14 686,00
		<b>40 194,00</b>
<b>Investissement</b>		
<u>Dépenses</u>		
2315	Installations Matériel et Outillages Techniques	5 600,00
	Opération 0906 Diverses voiries	
2313-040	Constructions	11 476,00
4812-040	Frais d'acquisition des immobilisations	14 686,00
		<b>31 762,00</b>
<u>Recettes</u>		
4812-040	Frais d'acquisition des immobilisations	1 469,00
021-040	Transfert de la section de fonctionnement	30 293,00
		<b>31 762,00</b>

➤ **N° 46/2015 Convention de groupement de commandes relative au déploiement d'un système de vidéoprotection urbaine**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8 qui définit la constitution des groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant que cet article impose, au préalable, la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que les communes membres de Reims Métropole sont porteuses sur leur territoire de projets de développement de la vidéo-protection, en cohérence avec le projet de la ville de Reims et la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance élaborée par Reims métropole,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de faire intervenir un seul et même prestataire pour le même type de prestations et de lancer une consultation commune entre la Ville de Reims, la Communauté

d'Agglomération de Reims et les communes membres de Reims Métropole intéressées tels qu'ils apparaissent ci-après, afin de conclure un marché relatif au déploiement d'un système de vidéoprotection urbaine,

Considérant que la répartition des dépenses se fera selon les besoins de chaque collectivité, membre du groupement,

Considérant que les collectivités membres du groupement entendent désigner la Ville de Reims en tant que coordonnateur de ce groupement,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Décide

1. D'autoriser la constitution du groupement de commandes avec la Ville de Reims, La Communauté d'Agglomération de Reims et les communes membres de Reims Métropole intéressées, en vue de la passation d'un marché de déploiement d'un système de vidéoprotection urbaine
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive désignant la Ville de Reims comme coordonnateur
3. De décider que la commission d'appels d'offre compétente pour ce groupement de commandes sera celle du coordonnateur

➤ **N° 47/2015 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Taissy rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Taissy estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Taissy soutient la demande de l'AMF afin que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

## **II – Reims Métropole**

Ont été abordées la démolition et sa relative efficacité. Une question a été posée dans ce sens au SIABAVE.

Reims Métropole a homologué les tarifs des titres de transport public 2015-2016 dans la limite d'un taux d'augmentation moyen pondéré de 1,36% par rapport aux tarifs de l'année précédente applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Reims Métropole a signé avec une convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour connaître en temps réel les projets de vente des biens agricoles et ruraux et disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières au travers d'un observatoire foncier. Cette convention est établie pour 5 ans avec tacite reconduction pour un coût de 150 € /an/commune, soit 2 400 € HT.

En 2014, il a été constaté une augmentation des tonnages d'ordures ménagères concomitante à une baisse du tri sélectif sur les communes historiques. Sur les 10 communes nouvelles, le tri progresse de 4% sur la même période et on peut s'en féliciter et continuer sur cette voie. La valorisation de ces déchets a permis de produire de l'énergie sous forme d'eau chauffée à destination de la chaufferie urbaine de Croix-Rouge et d'électricité.

Le Schéma de Cohérence et Organisation Territoriale, dont l'objectif est la gestion des territoires sur les 134 communes composant son périmètre, classe Taissy en bourg centre structurant. La densité de logements à l'hectare correspondante est de 20 à 25 logements. Les assises territoriales auront lieu le 11 juillet.

Les conventions des aides à la pierre en matière d'aides au logement et pour la gestion des aides à l'habitat privé, signées avec l'Etat en 2013, sont actualisées annuellement. Elles déterminent le nombre de logements aidés par type de financement, ainsi que l'enveloppe financière destinée au volet amélioration de l'habitat privé.

La démission de plus de 30% des élus municipaux de Tinquex le 22 mai dernier entraîne l'organisation d'une élection municipale partielle et la modification de la composition du conseil communautaire en application de la loi du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges. Le nombre total de conseillers communautaires passera à 76 (au lieu de 82 actuellement) et nombre de communes n'aura plus qu'un seul délégué.

La programmation pluriannuelle d'investissement 2015-2020 a été présentée au bureau des maires du 1<sup>er</sup> juin. Il a été acté que l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire était maintenue jusqu'en 2020.

Les communautés de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et Fismes – Ardre et Vesle adhèrent au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Reims Métropole qui leur sera facturé. Ces deux structures représentent 300 actes par an.

Des ruches vont être installées au fort de Montbré par la Champagne Apicole, syndicat professionnel de l'arrondissement de Reims.

## **III – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Voirie

- Démarrage des travaux d'aménagement de la place de la mairie le 23 juin pour une durée de 5 semaines par l'entreprise CTP pour un montant de 83 769,20 € HT, 100 523,04 € TTC
- Chiffrage des travaux urgents recensés sur la commune et dans le respect d'une enveloppe budgétaire
- Nécessité d'une planification pluriannuelle des travaux de voirie.

Ressources Humaines

- Point de situation du personnel communal susceptible de partir en retraite dans les 3 ans et réflexion sur la stratégie de remplacement et d'anticipation
- Présentation du compte épargne temps.

Conseil Municipal Enfant

- Retour sur la visite des ateliers municipaux
- Projets du CME :
  - Partenariat avec la Caisse des Ecoles pour l'organisation d'une journée d'animations avec des activités ludiques et sportives à caractère familial en remplacement des jeux de Pâques
  - Visite de la caserne de sapeurs-pompiers en septembre-octobre
  - Visite du Fort de la Pompelle conjointement avec Cormontreuil
  - Visite de l'Assemblée Nationale

Environnement

- Etablissement du palmarès des maisons fleuries avec remise des prix lors de l'accueil des nouveaux taissotins
- Réflexions sur les décorations de Noël avec mise en place d'un contrat de location sur 3 ans et remplacement annuel par tiers des motifs
- Présentation des choix retenus pour les jeux petite enfance avec installation par les ateliers municipaux
- Point sur les dégradations constatées dernièrement dans les bâtiments et les espaces publics
- Animation « Jardin au Naturel » : animation pratique dans un jardin de Taissy

Fêtes et Communications

- Proposition d'inauguration de la mairie le samedi 3 octobre avec porte ouverte et exposition dans la nouvelle salle du conseil.
- Mise à jour de l'agenda 2016
- Possibilité de réaliser un film sur la commune

**IV – Questions diverses**

Le conseil s'interroge sur la complétude des plantations le long du contournement autoroutier.

**Prochaines réunions de conseil :**

- 10 septembre 2015
- 15 octobre 2015
- 19 novembre 2015
- 17 décembre 2015



BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CHARTIER Thierry	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe
DESCHAMPS Isabelle	PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent
BARRÈRE Céline	DA SILVA Karine	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		

